

Règlement du Jeu Nadal x festival de cinéma *Une salle sous les étoiles*

Article 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Cafés Nadal

Inscrite sous le numéro de SIRET 79494268000016

Dont le siège se trouve au 7 RUE SAINT CASTOR, 30000, NÎMES organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat du 22 au 28 juin 2022.

Jeu dénommé : **Jeu Nadal x festival de cinéma *Une salle sous les étoiles***

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2. LES PARTICIPANTS

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de la famille des personnes faisant partie de la société organisatrice et d'une façon générale, des sociétés participant à la mise en œuvre du jeu.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour jouer, il suffit de se compléter le formulaire : [http:// concoursnadal.hurricane.fr/](http://concoursnadal.hurricane.fr/).

Article 4. LIMITES À LA PARTICIPATION

Chaque joueur ne peut participer qu'une fois. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

Article 5. DÉSIGNATION DU GAGNANT

1 gagnant sera sélectionné par tirage au sort parmi les personnes inscrites via le formulaire.

Le tirage au sort du gagnant sera effectué le 29 juin 2022. Il sera contacté directement via l'adresse mail communiquée lors de l'inscription au formulaire.

La société organisatrice se réserve la possibilité de modifier les dates d'annonce du gagnant.

Article 6. LE LOT

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

La dotation est :

- Un an de café (soit 120€ de café en grains, moulu ou en capsules compatibles Nespresso®
+ une soirée pour 2 personnes au festival (valeur totale :136 €)

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perdrait le bénéfice de ladite dotation et ne pourrait prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle remise en jeu pour un éventuel second tirage au sort parmi les participants, sinon l'organisateur pourra en disposer librement.

Tout lot non réclamé dans le délai de 15 JOURS après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Le gagnant du jeu autorise toute vérification concernant son identité. Toute indication d'identité erronée entraînera l'élimination du gagnant. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot en tout ou partie par d'autres lots de valeur équivalente en cas de difficulté extérieure, pour obtenir ce qui a été annoncé.

Article 7. CONTESTATION DU JEU

La demande de contestation devra être faite de façon écrite à l'adresse suivante : Les Cafés Nadal, 7 RUE SAINT CASTOR, 30000, NÎMES, en n'omettant pas de préciser vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, email).

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi.

Article 8. EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

Le gagnant du jeu-concours autorise la page Les Cafés Nadal à publier son nom et sa photographie (le cas échéant) sur Internet (et notamment sur le réseau social Facebook / Instagram, sur la page officielle Les Cafés Nadal).

Article 9. COLLECTE D'INFORMATIONS - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants à ce jeu concours sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des propositions par mail de la part des Cafés Nadal.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005.1309 du 20 octobre 2005.

Par conséquent, en application de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art.26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification et de suppression (art.36 de la loi) des données vous concernant.

Ainsi vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

Art.10. MODALITÉS DE MODIFICATION DU JEU

L'organisateur du jeu se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Art.11 LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur du jeu ne saurait être tenu responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison des lots, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

Art.12 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La simple participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune autre demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Art.13 LOI APPLICABLE

Le jeu, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Fait à Nîmes, le 20 juin 2022